

Honneur. Donc, si nous pouvons maintenant traiter cette question, ce n'est pas parce que le leader du gouvernement à la Chambre a vraiment changé d'avis.

C'est une véritable tragédie, monsieur l'Orateur, que la première tentative du Parlement canadien pour en arriver à une méthode concernant la durée du débat sur les mesures législatives du gouvernement s'effectue dans une atmosphère aussi pernicieuse, créée à la Chambre par la façon dont le gouvernement a cherché à lui imposer le nouvel article 75c.

Dans l'examen de cette proposition et de l'article en question, qui confèrent au leader du gouvernement à la Chambre le droit unilatéral de limiter le débat, il ne faut pas oublier que la Chambre, par un accord général, a déjà accepté des restrictions vraiment radicales, en dehors de l'attribution de temps pour les débats par suite d'un consentement général et mutuel des membres de tous les partis de la Chambre qui travaillent dans nos divers comités de procédure. Je pourrais vous en donner des exemples. Bon nombre ont déjà été mentionnés au cours du débat actuel.

Des changements radicaux ont été apportés dans tout le processus d'examen des subsides ainsi que dans la procédure des comités permanents concernant l'examen des bills en comité. Aux yeux de tout député, de fraîche comme de longue date, monsieur l'Orateur, ces restrictions de temps ne peuvent que sembler des plus radicales. Il y a quelques années encore, bien des députés des divers partis de la Chambre s'y seraient opposés fort énergiquement.

Dans l'examen de la proposition sur la durée du débat en vertu de l'article 75c, nous devons également nous rappeler que ces diverses restrictions ont commencé il y a déjà quelques années, lorsqu'on a limité la durée des discours, durant les débats à jours fixes et le débat sur le budget, et limité également le nombre des jours consacrés à ces débats. Toutes ces restrictions, acceptées à diverses époques par les membres de l'opposition, ont restreint de façon radicale, chez les simples députés, le droit et la liberté de mettre sur la sellette le gouvernement qui, somme toute, représente la Couronne dans cette enceinte.

Il ne faudrait pas perdre de vue que la fonction première du Parlement, en tant qu'institution, était de protéger et de sauvegarder les droits du peuple contre la tyrannie de la Couronne. Bien des changements s'imposent à notre époque d'évolution rapide. Ils nous forcent à étudier et à modifier les tech-

niques de notre régime parlementaire. Néanmoins, monsieur l'Orateur, il ne faudrait jamais oublier que le rôle fondamental du Parlement est encore de protéger le peuple contre la tyrannie.

A mon avis, monsieur l'Orateur, après mûre réflexion et après en être déjà arrivés à un consensus sur la façon dont notre Règlement devait être modifié, nous y avons apporté des changements dans le passé qui nous permettent de marcher de pair avec notre époque. Nous avons trouvé des formules qui font du Parlement une institution encore plus efficace. Nous avons fait ce qui s'imposait pour restaurer le prestige du Parlement dans l'esprit des Canadiens. Nous l'avons fait, en imposant peut-être certaines restrictions aux simples députés, sans cependant toucher à notre liberté fondamentale de nous opposer à la tyrannie lorsqu'elle fait son apparition. Il me semble que c'est ainsi que les députés devraient aborder les modifications proposées à notre Règlement.

• (8.30 p.m.)

En tentant de placer la répartition du temps dans pareille catégorie, le leader du gouvernement à la Chambre a montré qu'il comprenait mal le caractère fondamental du Parlement et s'en souciait peu. J'admets volontiers que ce n'est pas sa faute s'il a dû occuper un poste lourd de pouvoirs et de responsabilités à la Chambre après n'y avoir servi comme député que pendant une période relativement courte, mais ayant accepté ce poste, il aurait dû s'efforcer davantage de comprendre la nature du Parlement, au moins un peu plus qu'il ne l'a fait au cours du présent débat ou de discussions antérieures.

Cet après-midi, le leader du gouvernement à la Chambre a montré que le gouvernement ne comprend pas tout ce que signifie le Parlement et, comme il s'est chargé de présenter cette proposition, il doit s'avouer en partie responsable de la situation où nous nous trouvons. Son argument de cet après-midi m'a paru spécieux pour au moins trois raisons, et je tiens à traiter brièvement chacune d'elles.

Il a fait grand cas du nombre des mesures gouvernementales qu'il faut débattre. Il a rappelé que récemment les députés d'un certain parti avaient consacré beaucoup de temps à discuter une chose qui leur tenait à cœur. L'objectif de son argument à cet égard, la demande d'un pouvoir unilatéral pour répartir le temps de la Chambre, ne tenait nul compte de la responsabilité égale qui